



ÉCOLE DE RÉFÉRENCE
CONSEILLER DE CONFIANCE



5 AVANTAGES D'ADHÉRER AU CNEH

1 LE CNEH C'EST :

+45

ans d'expertise
au service des acteurs de santé



+19 000

professionnels de santé
formés chaque année



+70

collaborateurs



+300
experts

+600

programmes
de formation dont



70 formations
métiers

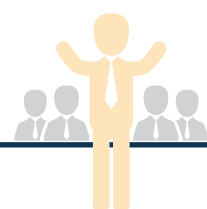
+15

événements
annuels



+160

missions de conseil
réalisées chaque année



Nos agréments



Nos partenaires



2

FAITES DES ÉCONOMIES !

Des tarifs minorés sur toutes les prestations de formation et de conseil



3

TENEZ-VOUS INFORMÉS ET POSEZ VOS QUESTIONS GRATUITEMENT

- Un accès à toutes les publications du CNEH
- Les services experts SVP juridique, DPC et finances



4

REJOIGNEZ LE RÉSEAU CNEH !



Club
10-13

- **Les rencontres du Club 10 -13** : information et débat sur l'actualité juridique, statutaire ou financière des établissements de santé - **GRATUIT !**
- **Les rencontres métiers** : Journée nationale des Responsable formation - **GRATUIT !**
- **Les Journées nationales** : RH médicales, Estivales des Ressources Humaines, Certification qualité des soins v2020, AFR, Finances et Contrôle de Gestion,...
- **Les Journées Focus** : Transformation écologique à l'hôpital, Services d'urgences, Innovation et nouvelles technologies...
- Un réseau d'experts adhérents (groupes de réflexion métiers, jurys, etc.)

5

PARTICIPEZ EN PRIORITÉ AUX ÉVÉNEMENTS PROFESSIONNELS ET MISSIONS D'ÉTUDE DU CNEH

- Des journées Focus sur l'innovation et les nouvelles technologies
- Des missions d'étude internationales (RSNA, HIMSS, Japon, Silicon Valley, etc.)



BONUS !

6



Pour toute nouvelle adhésion, le CNEH vous offre un chèque formation de bienvenue d'une valeur de **500 € !**

ILS NOUS FONT CONFIANCE



Nous vous remercions de bien vouloir adresser une copie de ce bulletin par mail à **nicolas.touzeau@cneh.fr**, ou par courrier au CNEH, 3 rue Danton 92240 Malakoff

Chef d'établissement *

M. ☐ Mme ☐

Nom Prénom

Établissement

Adresse complète

Code postal.....Ville.....

Tél..... E-mail.....

Responsable formation *

M. ☐ Mme ☐

Nom Prénom.....

Tél..... E-mail

*Toutes les informations sont obligatoires

Montant de la cotisation annuelle

La cotisation annuelle des établissements adhérents du CNEH est calculée selon les modalités suivantes :

- Tarif appliqué au nombre de lits et places sur la base de 4,56 € le lit / place
- Forfait appliqué quand le tarif calculé est en deçà des minimums définis

Adhérent	Modalités de calcul	Nb de lits et places	Montant de la cotisation
• Établissement de soins CHU, CHR, CLCC, CH, CHS...	Total lits / places x 4,56 € (forfait minimum annuel 870 €)		€
• Centre hospitalier de proximité (ex hôpital local) • Centre de moyen et long séjour • EHPAD • Établissements médico-sociaux ESAT, MAS, IME...	Total lits / places x 4,56 € (forfait minimum annuel 509 €)		€
• Organismes publics nationaux, HAS, FHF...	Forfait 1 696 €		1 696 €
• Autres organismes publics, ARS, ANFH, statut associatif...	Forfait 870 €		870 €
• Divers statuts commerciaux	Forfait 1 696 €		1 696 €

Date, cachet et signature de l'adhérent

ADHÉSION

L'adhésion est souscrite pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} janvier de l'année en question.

Elle est renouvelée tacitement aux conditions tarifaires en vigueur au jour du renouvellement.

Pour toute modification du nombre de lits et places, ou de statut de l'établissement, pouvant affecter le calcul du montant de la cotisation, l'adhérent devra en informer préalablement le CNEH par courrier.

Toute inscription en cours d'année est possible. Le calcul de la cotisation est dans ce cas proratisé pour le nombre de mois restant à courir jusqu'au 31 décembre de cette même année.

TARIFS

La cotisation annuelle des établissements adhérents du CNEH est calculée selon les modalités suivantes :

- Tarif appliqué au nombre de lits et places sur la base de 4,56 € le lit / place
- Forfait appliqué quand le tarif calculé est en deçà des minimums définis

FACTURATION

Une facture précisant le montant de votre cotisation annuelle vous est adressée en début de chaque année. Elle est reconduite tacitement chaque année à la même période, sauf avis contraire préalablement signifié au CNEH, au minimum trois mois avant la fin de l'année, dans les formes prévues au paragraphe ci-après.

RÉSILIATION

Résiliation à l'initiative de l'adhérent :

- l'adhérent peut demander sa résiliation au CNEH par lettre recommandée trois mois avant la fin de l'année.
- à réception de la demande de résiliation, le CNEH adressera un courrier de confirmation par voie postale ou électronique.

RENSEIGNEMENTS ADHÉSION



Nicolas Touzeau

Secrétaire général

Tél. 01 41 17 15 14

nicolas.touzeau@cneh.fr

RETROUVEZ TOUTES NOS FORMATIONS
SUR WWW.CNEH.FR



CNEH - Centre National de l'Expertise Hospitalière
3 rue Danton 92240 Malakoff - Tél. 01 41 17 15 15 - Fax : 01 41 17 15 32

